

Mot de soutien de Claire Villiers au DAL

Par ce mot, je souhaite me joindre aux nombreuses personnes et organisations qui ont apporté leur solidarité au DAL, à ses militantes et militants, suite à la condamnation du DAL à une amende de 12 000 euros pour avoir soutenu le campement des familles de la rue de la Banque en octobre 2007.

L'appel sera jugé ce mercredi 3 mars. Il est reproché à l'association d'avoir commis une infraction qui concerne le dépôt et l'abandon de déchets sur la voie publique. Les sans-logis qui dormaient sous ces tentes et couvertures sont ainsi amalgamés de façon abjecte et complètement inadmissible à des déchets. Le gouvernement marque ainsi sa volonté de réprimer les luttes de sans-logis et mal-logés, et plus largement de réprimer les luttes de toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas à l'ordre sarkozien.

Nous devons nous opposer avec toute notre force à la criminalisation du mouvement social et aux tentatives visant à intimider les luttes pour un monde plus juste et solidaire. Le droit au logement est un droit fondamental notamment reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, ou le préambule de la Constitution française. Il est plus que temps d'agir pour faire respecter ce droit fondamental. Et ce d'autant plus en période de crise économique et sociale où les pénuries, précarités et chômages ne vont cesser de s'aggraver si rien n'est fait. Toutes les actions nécessaires doivent être menées : réquisitions, constructions de logements sociaux, application effective de la loi ayant créé le Droit Logement Opposable, rejet de la Loi Boutin, etc...

Je m'associe à toutes celles et ceux qui exigent du gouvernement qu'il annule l'ensemble des poursuites contre l'association Droit au Logement.

Claire Villiers
Vice-Présidente du Conseil Régional Ile-de-France
Le 3 mars 2009